

LA LETTRE DE 1' APHRAP

Association des anciens de Procida-Hoechst-Roussel-AgrEvo-ProdeTech

Siège : ☎ 6 Bd. Du Redon Le Parc aux Fontaines, Bt. 5 13009

Marseille Juin – 2001 N° 005

Site Internet : suspendu

e.mail : aphrap@oreka.com ☎ 6 : 22 : 21 : 43 : 21

Comité de rédaction : José Savalli, Pierre Bruneau, Jean Escarras, Daniel Martinez, Daniel Massiani, Gérard Riou, Gilbert Rols,

Editorial

Deux points forts pour l'Association, depuis notre dernière lettre.

Tout d'abord, la fiesta du 12 Mai, une réussite totale, au plan programme, gastronomie, bonne humeur, cadre, comme au plan de la camaraderie et de l'accueil. A Fontvieille il n'y avait pas que le soleil, et il était resplendissant, qui faisait chaud au cœur. Bravo et merci à la Commission Animation et à nos amis Beaucairois qui se sont surpassés pour nous recevoir. Les absents devraient en avoir des regrets.

Un autre point fort, est **notre déplacement, avec Pierre Carles, à l'A.G. de la Mutuelle Aventis CropScience**, qui s'est tenue à Lyon le 6 juin au siège d'Aventis de La Darguire, (Pierre Carles, en parle assez longuement dans le Journal). La gestion de « notre Mutuelle » nous a paru très sérieuse.

Nous avons pu prendre des contacts utiles avec des représentants syndicaux, d'Aventis CropScience, (dont Daniel Vasserot qui est aussi le Président de la Mutuelle) et avec des Anciens de Rhône Poulenc Agro

Les préoccupations essentielles des anciens, sont bien évidemment :

- Le maintien de la solidarité entre actifs et inactifs

- La pérennité dans le temps de la qualité de la prévoyance santé, malgré les restructurations successives.

Ce déplacement nous aura aussi permis de rencontrer Harry Touret, Jean Claude Desjours, Lise Marie Pellegrini, qui nous ont très bien reçus malgré un contexte économique et social incertain et difficile. Au cours de nos entretiens, nous avons pu constater le crédit important de notre association.

Tout ceci nous montre, que nous pouvons être aussi bien cigales que fourmis, et c'est très bien ainsi.

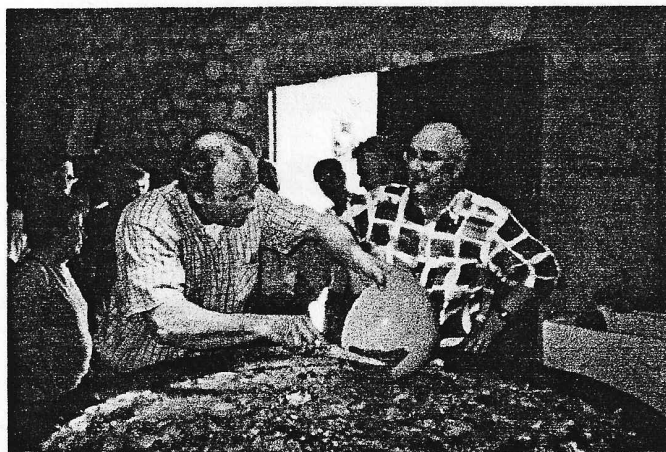
A toutes et à tous je vous souhaite un très bon été.

B. LACHAMP

Harry Touret (DRH d'Aventis CropScience), Jean Claude Desjours (Responsable des Relations Sociales), Lise Marie Pellegrini (Service des Relations Sociales),

La Commission Animation communique

PAELLA PARTIE



Plus de 90 personnes s'étaient déplacées dans ce beau coin de Provence pour cette Paella partie. C'est vrai que nous avons eu chaud, car ce jour-là il

faisait chaud, alors que la veille il tombait des cordes (et non pas des vachettes).

Accueil sympa, et même très sympa des beaucairois qui ont organisé cette journée : ferrade (marquage des jeunes veaux de l'année), paella géante (mention de félicitation spéciale pour le cuistot), et un lâcher de vachettes (dans l'arène bien sûr), de main de maître.

Des actifs, des retraités, des invités ont pu se retrouver, échanger dans une très bonne ambiance, et de l'avis de tous et toutes, tous ont été d'accord pour renouveler l'expérience. Nous remercions Madame Arlette Fabbiani ainsi que Monsieur Daniel Augendre pour leurs reportages photographiques qui nous ont permis d'agrémenter ce journal.



SORTIES PEDESTRES

Nous avons également organisé une sortie pédestre le 12 Juin 2001 qui a réuni une quinzaine de personnes sous un chaud soleil . Le thème de cette sortie était les sources de l'huveaune dans le massif de la St Baume. En septembre une autre randonnée sera proposée ayant pour thème le Circuit Marcel Pagnol .

Nous avons aussi lancé une invitation aux voyages, et nous envisageons pour le printemps prochain d'organiser **un rallye découverte** de notre belle Provence. Ces activités nécessitent un investissement important des membres de la commission animation, qui en retour, souhaiteraient un engagement et une participation substantielle des adhérents à ces activités.

Venez nombreux, dès à présent nous rejoindre.

Critères Sympathisants :

Les critères d'adhésions des membres sympathisants ont été adoptés par le conseil d'administration :
Il est nécessaire d'avoir au moins 5 ans d'ancienneté dans la société, et d'être parrainé par 2 membres du Conseil d'Administration.

La décision définitive d'adhésion étant prise, en accord avec les statuts de l'association, par le Conseil d'Administration.

La Commission GR communique

- GPR3

Le Passage au contrat A (Avril 2001) s'est effectué d'une manière correcte. Aucune remonté négative.
La commission se renseigne auprès du gestionnaire pour le relevé annuel des plus values et leur imposition.

- NGPR3

À notre demande et à l'occasion de sa rencontre avec Aventis à Lyon, B. LACHAMP a relancé Mme PELLEGRINI pour obtenir l'échéancier (contrat A) des NGPR3. Depuis leur départ de la société, aucun document ne leur a été transmis. Dans la quinzaine, sans info supplémentaire, G. PETITBOIS relancera Mme FURET et en profitera pour traiter quelques cas particuliers cités.

- Commission de suivi des Garanties de Ressources (GR3 – GPR3 – NGPR3) – Accord d'entreprise

La réunion se tiendra début Octobre à Marseille.

Pour préparer cette échéance, une réunion de la commission Garantie de Ressources de l'APHRAP aura lieu en septembre.

- Cas personnels

Les cas qui ont été traités feront l'objet d'explication individuelle aux demandeurs.

La Commission PRR communique

I Information sur la Prévoyance

L'Association et les variations de la Prévoyance

Les variations des garanties de Prévoyance au cours de des restructurations, assurées à ses membres actifs et inactifs.

Ainsi, on est passé d'une Prévoyance comportant deux parties remboursements des frais médicaux et chirurgicaux (la garantie santé) et la prévoyance proprement dite (décès, incapacité) à un système unique géré par une mutuelle.

Dans le premier cas nous dépendions d'une institution de prévoyance, Uniprévoyance, liée à l'UAP (puis AXA) avec des liens avec l'UPC pour la garantie Santé et un contrat UAP pour la prévoyance.

Le 1er contrat Uniprévoyance faisait explicitement référence à un accord d'entreprise du 3 mai 1993 en ce qui concernait la cotisation par famille fixée à 255F (impliquant une cotisation patronale supplémentaire de 0,10 % sur TA) pour les inactifs. Le deuxième contrat Uniprévoyance, HSA-SA était moins explicite en ce qui concernait la cotisation des inactifs. Une note du 27 Octobre 1995 informait que le groupe AgrEvo France et les organisations syndicales avaient convenu de la mise en place d'un Régime Groupe de Prévoyance. Le tableau de cotisations au 1/01/1996 indiquait une cotisation de 500F/Famille/mois et aucune information sur la participation de l'entreprise pour les inactifs.

Un accord d'entreprise en date du 21 novembre 2000 entre la Direction et les organisations

syndicales dote d'un statut commun l'ensemble des salariés relevant d'Aventis CropScience. Les préretraités de plus de 55 ans et les retraités bénéficiant des garanties frais de santé et/ou décès de HSA et AgrEvo France ont alors reçu une proposition d'intégration.

Il est à remarquer, que les préretraités et les retraités ont de moins en moins d'informations sur les contrats de Prévoyance. Ce qui semble indiquer un "relachement" progressif des inactifs, tant par les directions que par les actifs. Du fait, entre autres de ces restructurations des Groupes, la solidarité entre générations tend à se réduire.

Il est donc nécessaire d'interroger AventisCropscience sur ce contrat et cet accord d'entreprise pour savoir comment il prend en compte la globalité des individus, actifs et inactifs.

Les organismes de Prévoyance :

Il existe plusieurs organismes de Prévoyance :

Les Mutuelles : à contrat individuel ou collectif (des groupes entiers, ex : les enseignants). Ce sont des personnes morales de droit privé, à but non lucratif. Elles relèvent du Code de la Mutualité.

Les Assurances : à contrat individuel, relèvent du Code des Assurances.

Les Institutions de Prévoyance : liées généralement à des institutions de retraite . Elles peuvent être des

courtiers de Compagnie d'Assurance. Elles relèvent du code de la Sécurité Sociale. Ce sont des personnes morales de droit privé, à but non lucratif.

Une Association peut être reconnue comme un souscripteur d'une institution de prévoyance ou d'une mutuelle.

Il serait souhaitable de choisir une Institution ou une mutuelle qui a une assise nationale, parce que la consommation médicale dans le Midi est très

importante ce qui a une incidence sur le rapport prestations - cotisations.

Les "conseils"

- Avoir connaissance du contrat et de l'accord Aventis Cropscience.
- En cas de nécessité, choisir une institution ayant une assise nationale.
- Il n'y a pas urgence pour proposer de changer quoique ce soit pour le moment.

Les Plans Epargne Entreprise

: en Euro

HMR	Fond A Inter- Expansion	Fond B Inter- Expansion	Fond C Inter- Expansion	Fond D Inter- Expansion		
Valeur au 8/06/01	61,39	24,92	47,47	56,55		
PROCIDA CIPE	Fond A 02052 diversifiées	Fond B 02054 obligations	Fond C 02503 actions	AgrEvo	Fond A 4783 croissance	Fond B 4782 protection
Valeur Au 31/01/01	29,337	18,097	36,193	Valeur Au 8/06/01	5,32	2,72

Calendrier

Réunions du Conseil : Le 24 septembre & le 10 décembre 2001 à 9h. 30 à La Destrousse.
Réunions du Bureau : le 20 septembre, le 11 octobre, le 8 novembre et le 6 Décembre à 9h. 30 à La Destrousse

BONNE VACANCES A TOUS

